

Un contrôle qualité consiste à analyser le tri des habitants avant la collecte. Les erreurs importantes sont systématiquement signalées aux habitants par le refus du bac à la collecte et par la visite d'un agent du Sietrem. Les erreurs moins importantes font l'objet d'une note déposée dans la boîte aux lettres et d'une visite d'un agent.

Observations particulières

Le 27 octobre 2017, un contrôle qualité a été effectué sur la commune de Brou sur Chantereine et les résultats, comparés à ceux du 12 juin 2015 sont les suivants :

- Le nombre de bacs ne contenant pas d'erreur diminue (de 81,0 % à 79,0 %)
- Le nombre de bacs notés avec de petites erreurs augmente (de 18,1 % à 21,0 %)
- Le nombre de bacs refusés (0,0 %) diminue par rapport au dernier contrôle qualité (1,0 %).

Les bacs notés, cumulés aux bacs refusés constituent les refus du centre de tri et engendrent un surcoût important. Ils sont pour ce contrôle qualité de 21,0 % alors qu'ils étaient de 19,1 % le 12 juin 2015.

Les données relevées soulignent que les principales erreurs sont encore dues à la confusion entre les plastiques recyclables (bouteilles, bidons et flacons) et ceux qui ne le sont pas (films plastiques, barquettes...). On note un pourcentage important (6,7 % des bacs contrôlés) d'objets divers non recyclables (Mouchoirs, carton hors bac, tuyaux).

Intervention du syndicat

Les agents du SIETREM sont mobilisés pour améliorer l'information auprès des habitants. Cependant, afin améliorer l'efficacité des futures campagnes de sensibilisation, le soutien de votre commune est nécessaire à travers vos outils de communication.

Des réunions publiques, des interventions sur le marché et des articles dans le journal municipal, peuvent être effectués. Le Sietrem se tient à votre entière disposition pour vous fournir toute la documentation nécessaire.

Evolution de la qualité des bacs contrôlés



